

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 05 décembre 2019**

**Objet : Avenant n°4 du marché FttH Jalon 1 Creuse – LOT 2 Creuse**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six novembre 2019, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents : 33 (dont 11 procurations) - 91 voix

Votants : 33 Pour soit 91 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr JJ. Caffy) - 2 voix  
Mr Francis COMBY – 1 voix  
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix  
Mr Francis DUBOIS – (procuration donnée à Mr F. Comby) - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – 1 voix  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL – 2 voix  
Mme Michèle GUILLOU – (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD – (procuration donnée à Mr J. Vilard) - 1 voix  
Mr Jean-Pierre GUITARD – (suppléant de Mr P. Coutaud) - 2 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mr Vincent JALBY – (procuration donnée à Mme S. Gentil) - 2 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Y. Raymondaut - 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Christophe PATIER – (procuration donnée à Mr JP Bernardie) - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET – (procuration donnée à Mr A. Faucher) – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY – (procuration donnée à Mr JP. Barrière) - 1 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée Mme H. Faivre) – 6 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (procuration donnée à Mr P. Duroux) – 1 voix  
Thierry TROLONG – 1 voix  
Mr Jean-Claude TRUNDE – (suppléant de Mr S. Gaudy) – 1 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président Département Corrèze  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Président de la CC de Noblat  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Président Département Haute-Vienne  
Président de la CC Briance Combade  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne Mr  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et sa suppléante) – 15 voix – 1<sup>er</sup> VP  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mr Alain AUZEMERY – (et son suppléant) - 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – (et sa suppléante) - 15 voix  
Mr Alain LAGARDE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Didier MARCELLAUD – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) - 6 voix

Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président Agglo Grand Guéret  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Vice-Président Département Creuse  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Départementale de la Corrèze

Le 24 janvier 2018, le Syndicat mixte DORSAL a notifié au groupement d'entreprises AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES le lot 2 du marché public de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Haute-Vienne.

Dans le cadre de l'exécution du marché et afin de veiller à la cohérence des déploiements sur le périmètre du lot 2, les parties ont convenu d'y inclure :

- des prises supplémentaires situées dans de nouvelles ZASRO
- l'infrastructure de collecte et de transport correspondante
- la création d'un NRO

et d'en assurer la livraison à 80 % au plus tard le 31 mars 2021, et à 100% au plus tard le 12 mai 2021.

Les nouvelles ZASRO, au nombre de 4, totalisent 2 363 prises et seront déployées à 100% (pas de raccordables à la demande). Elles impactent les secteurs de :

- Nouzerines, Bussière St Georges, CC Creuse Confluence
- Saint Quentin la Chabanne, CC Creuse Grand Sud
- Saint Pardoux les Cars, CC Marche et Combraille en Aquitaine
- Thauron, Pontarion, CC Creuse Sud-Ouest

L'avenant a pour objet :

- la réalisation de prestations d'études de conception d'un site NRO, de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique, qui sera le support du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique (FTTH), sur le périmètre complémentaire du lot 2 défini au présent avenant,
- la construction d'un site NRO, de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique très haut débit, ainsi conçue, pour l'atteinte de 100% de prises raccordables en raccordement standard sur ledit périmètre complémentaire,
- de modifier en conséquence le montant du prix global et forfaitaire des prestations d'études de conception et de construction de l'infrastructure de distribution, comprenant la section du réseau des SRO aux PBO, SRO et PBO inclus, et dont la Décomposition est annexée au présent avenant, ainsi que le montant estimatif prévisionnel des prestations d'études de conception et de construction d'un site NRO et de l'infrastructure de collecte et de transport correspondante
- de compléter le calendrier de déploiement de l'infrastructure du réseau par celui propre au périmètre complémentaire du lot 2,
- de compléter, dans le CCAP, le CCTP et l'offre technique du titulaire, le périmètre du lot 2.

L'augmentation du montant du Prix Global et Forfaitaire consécutive à la construction de ces prises supplémentaires représente un montant de **3 729 977,61 € HT**.

Le montant estimatif prévisionnel, selon le détail quantitatif estimatif, d'un site NRO et de l'infrastructure de collecte et de transport correspondant au présent avenant, est de **485 794,29 € hors TVA**.

Ces montants correspondent à une augmentation de 13,59 % du montant initial du marché.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 novembre pour examiner cet avenant n°4. Elle a émis un avis favorable à l'unanimité.

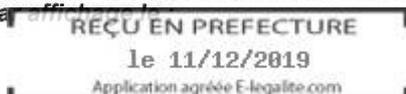
**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **la mise en place d'un avenant n°4 au marché FttH Jalon 1, Lot 2 Creuse tel que présenté en séance et détaillé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer cet avenant n°4 du marché FttH Jalon 1 Creuse (lot 2) joint en annexe, ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par



# dorsal

Le service public du numérique en Limousin



**UNION EUROPEENNE**

Fonds Européen de  
développement Régional

**MARCHE DE CONCEPTION/REALISATION DE L'INFRASTRUCTURE DE  
COLLECTE, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DU RESEAU D'INITIATIVE  
PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT SUR LES DEPARTEMENTS DE CREUSE  
ET HAUTE-VIENNE**

**LOT 2 – CREUSE**

**AVENANT N°4**

***Construction de prises supplémentaires***

AVENANT N°4 – MARCHE 002/LOT2 - Page 1

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20191205-CS90\_0725-D

ly

### **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Syndicat mixte DORSAL, dont le siège social est situé 27, Boulevard de la Corderie 87031 LIMOGES

Représenté par son président, Jean-Marie BOST, habilité à signer le présent avenant par délibération N°.... en date du 5 décembre 2019

### **TITULAIRE DU MARCHÉ**

AXIONE (mandataire solidaire du groupement conjoint AXIONE / BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES), dont le siège social est situé, 132, boulevard Camélinat 92140 MALAKOFF

### **DUREE DU MARCHÉ**

4 ans à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations (25/01/2018) soit une échéance au 24/01/2022, avec achèvement des travaux (DOE compris) impérativement au 31/12/2020

### **Forme du marché : Marché conclu à prix mixte**

- Marché conclu à prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations d'études de conception et de construction de l'infrastructure de distribution, comprenant la section du réseau des SRO aux PBO, SRO et PBO inclus,
- Accord-cadre à bons de commande, à prix unitaires issus du bordereau des prix unitaires (BPU), pour les prestations d'études de conception et de construction des sites NRO, de l'infrastructure de collecte et de transport, comprenant la section du réseau des NRO aux SRO, SRO exclus, sans minimum, ni maximum.

### **MONTANT DU MARCHÉ**

Montant initial du marché :

Montant du prix global et forfaitaire pour la conception et la réalisation de l'infrastructure de distribution :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25 825 865 €
- Montant TTC : 30 991 038 €

Montant estimatif prévisionnel pour la conception et la réalisation de l'infrastructure de collecte et de transport :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 187 897.00 €
- Montant TTC : 6 225 476.40 €

**Récapitulatif des modifications apportées au marché**

Acte modificatif	Objet de l'acte modificatif	Date de notification de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
			HT	TTC	
Avenant n°1	Modifications article 4.1 du CCAP - Précision sur les modalités de paiement des acomptes pour la partie à prix unitaires	20/11/2018	0€		Sans objet
Avenant n°2	Nouvelles modifications article 4.1 du CCAP - Précision sur les modalités de paiement des acomptes pour la partie à prix unitaires	24/05/2019	0 €		Sans objet
Avenant n°3	Modification du Bordereau de prix unitaires (BPU)		0 €		Sans objet

**PROJET**

4

## Préambule

Le 24 janvier 2018, le Syndicat mixte DORSAL a notifié au groupement d'entreprises AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES le lot 2 du marché public de conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Creuse.

Dans le cadre de l'exécution du marché et afin de veiller à la cohérence des déploiements sur le périmètre du lot 2, les parties ont convenu d'y inclure des prises supplémentaires situées :

- dans de nouvelles ZASRO,

ainsi que l'infrastructure de collecte et de transport correspondante et la création d'un NRO, et d'en assurer la livraison à 80 % au plus tard le 31 mars 2021, et à 100% au plus tard le 12 mai 2021.

## ARTICLE 1. OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- la réalisation de prestations d'études de conception d'un site NRO, de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique, qui sera le support du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique (FTTH), sur le périmètre complémentaire du lot 2 défini au présent avenant,
- la construction d'un site NRO, de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique très haut débit, ainsi conçue, pour l'atteinte de 100% de prises raccordable en raccordement standard sur ledit périmètre complémentaire,
- de modifier en conséquence le montant du prix global et forfaitaire des prestations d'études de conception et de construction de l'infrastructure de distribution, comprenant la section du réseau des SRO aux PBO, SRO et PBO inclus, et dont la Décomposition est annexée au présent avenant, ainsi que le montant estimatif prévisionnel des prestations d'études de conception et de construction d'un site NRO et de l'infrastructure de collecte et de transport correspondante,
- de compléter le calendrier de déploiement de l'infrastructure du réseau par celui propre au périmètre complémentaire du lot 2.
- de compléter, dans le CCAP, le CCTP et l'offre technique du titulaire, le périmètre du lot 2.

## ARTICLE 2. MONTANT DE L'AVENANT

En prenant en compte les prestations objet du présent avenant que le titulaire s'engage à exécuter, le montant du Prix Global et Forfaitaire des prestations d'études de conception et de construction de l'infrastructure de distribution, comprenant la section du réseau des SRO aux PBO, SRO et PBO inclus, est porté au montant défini ci-dessous :

Montant en chiffres hors TVA : € 29 555 842,61 €

TVA au taux de 20 %, soit 5 911 168,52 €

Montant en chiffres TVA incluse : € 35 467 011,13 €

En lettre : trente-cinq millions quatre cent soixante sept mille onze euro et treize cents

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complétée est jointe annexe 1 au présent avenant.

L'augmentation du montant du Prix Global et Forfaitaire représente un montant de 3 729 977,61 € hors TVA.

Les prestations d'études de conception et de construction d'un site NRO et de l'infrastructure de collecte et de transport, objet du présent avenant, donneront lieu au paiement des prestations en appliquant aux quantités exécutées les prix unitaires issus du Bordereau des Prix Unitaires, qui reste inchangé.

Le montant estimatif prévisionnel, selon le détail quantitatif estimatif, d'un site NRO et de l'infrastructure de collecte et de transport correspondant au présent avenant, est de 485 794,29 € hors TVA.

Ces montants correspondent à une augmentation de 13,59 % du montant initial du marché.

### ARTICLE 3. CALENDRIER DE DEPLOIEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DU RESEAU

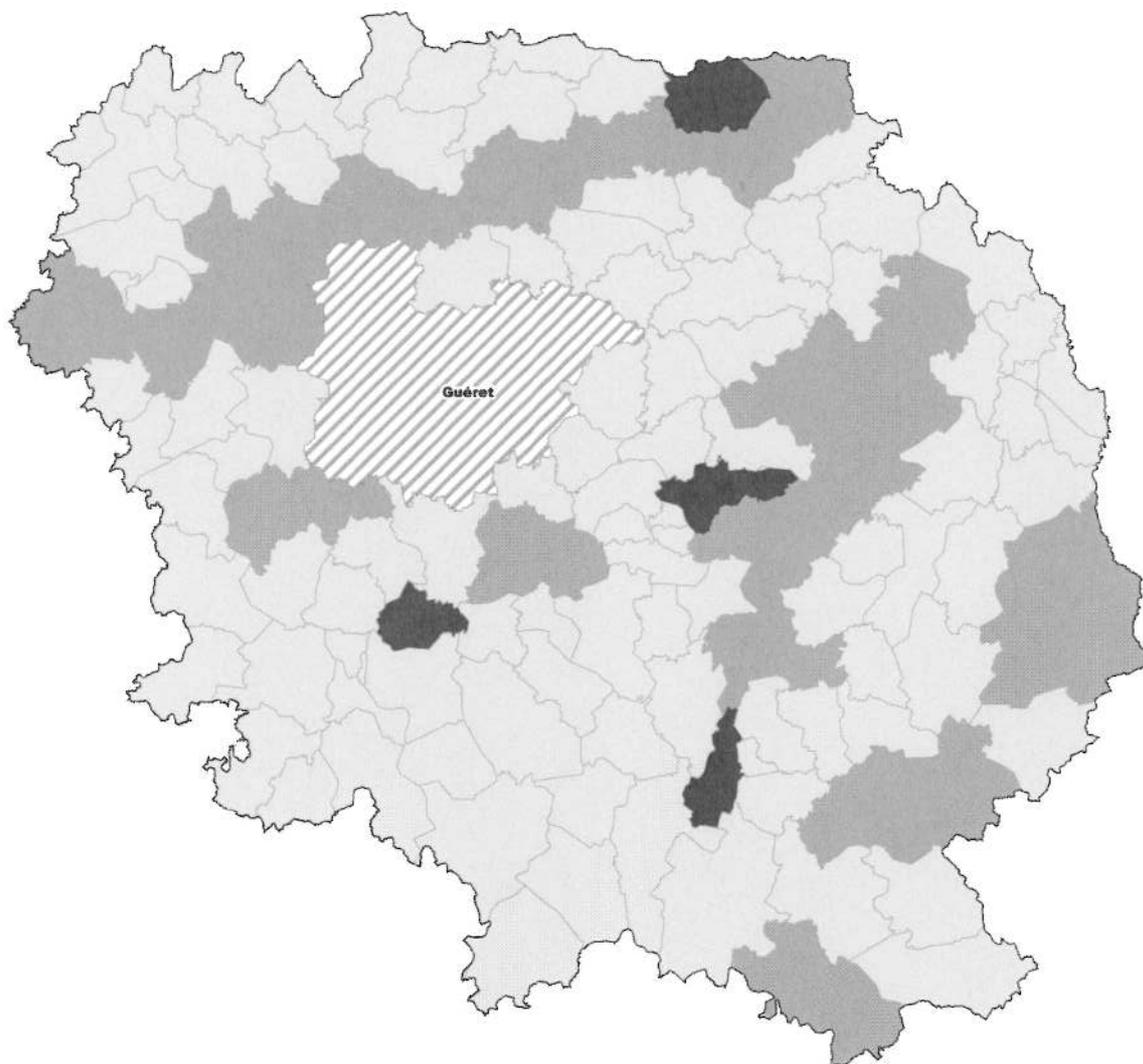
Le calendrier détaillé des prestations, joint en annexe 2 au présent avenant, complète l'annexe 2 - Calendrier détaillé d'exécution des prestations - de l'Acte d'Engagement.

### ARTICLE 4. PERIMETRE COMPLEMENTAIRE

Dans l'article 1.3 - Allotissement - du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le périmètre, objet du lot 2, est ainsi complété :

Code géographique	Libellé géographique
23155	Pontarion
23061	Chénérailles
23173	Soubrebost
23202	Saint-Hilaire-le-Château
23253	Thauron
23097	Issoudun-Létrieux
23120	Malleret-Boussac
23032	Boussac-Bourg
23146	Nouzerines
23038	Bussière-Saint-Georges
23185	Saint-Chabrais
23068	Cressat
23229	Saint-Pardoux-les-Cardes
23138	Moutier-d'Ahun

Dans l'article 1.1 – Contexte de l'opération – du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), la carte des SRO de la Creuse est remplacée par la carte suivante :



- Zone arrière PM**
- Zone d'étude Avenant
  - Zone 1er Marché
  - Zone hors périmètre
- Limites Administratives**
- Limites Départementales
  - Zone AMII



Dans l'offre technique du titulaire, comprise dans les pièces particulières du marché visées à l'article 3.1 du CCAP, les dossiers suivants sont complétés par les documents suivants joints en annexe 3 au présent avenant :

- dans le dossier d'organisation, 4.1 - Organisation et moyens pour les études et la construction du réseau : adaptation de l'article 4.2 (organigramme fonctionnel)
- dans le dossier technique :
  - o 5-3-2 – Shapefiles Lot 2
  - o 5-3-3 – Cartographie du réseau

#### ARTICLE 5. ANNEXES

Les annexes jointes au présent avenant en font partie intégrante :

Annexe 1 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complétée

Annexe 2 - Calendrier détaillé des prestations objet de l'avenant 4

Annexe 3 – Compléments de l'Offre technique du titulaire

4.1 - Organisation et moyens pour les études et la construction du réseau :  
*mise à jour de l'organigramme fonctionnel (article 4.2)*

5-3-2 – Shapefiles Lot 2

5-3-3 – Cartographie du réseau

#### ARTICLE 6. PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les clauses du marché initial et de ses précédents avenants, demeurent applicables au titulaire tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Les parties déclarent parfaitement connaître les stipulations du marché d'origine, de ses précédents avenants et du présent avenant.

#### SIGNATURES DES DEUX PARTIES

Fait à Limoges, le ..... 2019

En un seul exemplaire original

---

Pour le titulaire AXIONE

Pour le Syndicat Mixte DORSAL  
*Le Président, Jean-Marie BOST*